



LAURENAN

LAORNAN



BULLETIN MUNICIPAL SEPTEMBRE 2022 - N°12

**C'EST LA
RENTREE !**



SOMMAIRE

REUNIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

 <u>CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 Avril 2022</u>	P 03
 <u>CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 Mai 2022</u>	P 06

INFORMATIONS DE LA COMMUNE

➤ DIVERSES FESTIVITES DE L'ETE	
❖ FETE DE LA MUSIQUE	P 08
❖ EXPOSITION « Là-bas d'ici	P.09
❖ COURSE CYCLISTE	P.09
➤ EVENEMENTS DANS LA COMMUNE	
❖ MISSION ARGENT DE POCHE	P 09
❖ CONCOURS MAISONS FLEURIES	P 10
❖ TRAVAUX ETUDIANTES EN ARCHITECTURE	P 10
➤ L'ECOLE	
❖ RENCONTRE GS-CP	P 10
❖ P'TIT DEJ RESPONSABLE	P 11
❖ LE MONT ST MICHEL	P 11
❖ DEFI LECTURE	P 11
➤ APE	
❖ FETE DE L'ECOLE	P 12
❖ LA RENTREE DE L'APE	P 12
➤ MEDIATHEQUE	
❖ ANIMATIONS NUMERIQUES	P 12
❖ ATELIER AUTOUR DE L'AMITIE	P 12
❖ NOUVELLE EXPOSITION	P 13
❖ CAPSULE DANS LE TEMPS	P 13
➤ FAMILLE : ENFANT, ADOS, ADULTE	
❖ PETITE ENFANCE	P 13
❖ ENFANTS-ADOS	P 14
❖ ADULTES ET SENIORS	P 14
➤ ETAT CIVIL	P 14
➤ AUTRES INFORMATIONS	P 15
❖ RECRUTEMENT AGENT RECENCEUR	P 15
❖ ALERTE CRISE SECHERESSE	P 15
➤ INFOS ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS	P 16
➤ INFOS PRATIQUES	P 17

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2022

PRESENTS : ROUXEL Pascal, Maire, RIVALLAN Olivier, GUEHENNEUX Jean-René, ROUXEL Dominique, RIVALLAN Fabienne, Adjoints, DANIEL Yoan, LORAND Evelyne, BARBE Valérie, NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy, RAULT Sonia, BILLARD Emmanuelle, DABOUDET Vincent

ABSENTS : POILANE-TABART Valérie (excusée), LEMEE Anne (excusée).

Secrétaire de séance : Valérie BARBE

Madame Anne LEMEE, absente excusée, a remis un pouvoir à Madame Sonia RAULT et Mme POILANE TABART Valérie a remis un pouvoir à Emmanuelle Billard.

1 VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 10 Février 2022

Le procès-verbal du 10 février 2022 est validé à l'unanimité des membres présents et mis à la signature.

2 VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 24 Mars 2022

Validation reportée au prochain conseil

3 VOTE DES TAUX ANNEE 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux pour cette année 2022. Il rappelle que la taxe d'habitation a disparu en 2020.

Il est indiqué au Conseil Municipal que la commune continuera de percevoir les produits de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants. Toutefois, le taux reste figé à celui de 2019 (18.53 %) en 2021 et 2022.

Il est ainsi proposé les taux d'imposition de la manière suivante :

- Taxe Foncière (bâti) : 42.29 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 91.89 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de voter les taux mentionnés ci-dessus pour l'année 2022.

4 AFFECTATION DES RESULTATS : COMMUNE ANNEE 2021

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élève à la somme de 132 665.72 euros Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat du compte administratif 2021 du budget général à la section investissement pour 130 000.00 euros et le solde de 2 665.72 euros en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, 3 abstentions et 10 voix pour, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats excédentaires.

5 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

❖ COMMUNE

En section de Fonctionnement, le budget général s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de : 735 400.00 euros.

En section d'Investissement, le budget général s'équilibre à la somme de 600 679.27 euros dont des restes à réaliser, en dépenses de 273 481.09 euros et en recettes de 298 500.00 euros.

Après en avoir délibéré et après avoir procédé au vote à mains levées, le budget primitif 2022 est voté par 10 voix pour et 5 abstentions.

6 AFFECTATION DES RESULTATS

❖ ART DES CHOIX - ANNEE 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat du compte administratif 2021 du budget « L'Art des Choix » d'un montant de 2 026.40 euros de la manière suivante :

En section d'Investissement: 2 026.40 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats excédentaires.

7 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 :

❖ ART DES CHOIX

En section de Fonctionnement, le budget l'Art des Choix s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de : 14 000.00 euros.

En section d'Investissement, le budget s'équilibre à 4 560.00 euros.

Après en avoir délibéré et après avoir procédé au vote à mains levées, le budget primitif 2022 est voté à l'unanimité des membres présents.

8 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

❖ LOTISSEMENT

En section de Fonctionnement, le budget annexe du Lotissement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de : 61 737.97 euros.

En section d'Investissement, le budget s'équilibre à 52 236.64 euros.

Les deux derniers lots doivent être vendus dans le courant de l'année, ce budget annexe pourra donc être clos

Après en avoir délibéré et procédé au vote à mains levées, le budget primitif 2022 est voté à l'unanimité des membres présents.

9 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

❖ HAMEAU DE LA FORGE

En section de Fonctionnement, le budget Hameau de la Forge s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de : 88 545.00 euros.

En section d'Investissement, le budget s'équilibre à 89 980.00 euros.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à mains levées, le budget primitif 2022 est voté à l'unanimité des membres présents.

10 LOTISSEMENT HAMEAU DE LA FORGE

❖ CONVENTION SYNDICAT DE LA VIEILLE LANDE

Dans le cadre des travaux du lotissement Hameau de la Forge et notamment l'extension du réseau d'eau potable, le Président du Syndicat de la Vieille Lande propose de passer une convention pour déterminer les conditions techniques et financières de la réalisation de ces travaux et de fixer le montant prévisionnel de cette réalisation.

Monsieur le Maire précise que le montant prévisionnel des travaux est fixé à 12 000 euros HT.

La convention prévoit la possibilité de verser un acompte de 30 % dès la signature de la présente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal Approuve la convention proposée par le Syndicat de la Vieille Lande concernant les travaux du lotissement Hameau de la Forge

11 SALLE DES FETES : TARIFS

❖ LOCATION VAISSELLE

Il est proposé d'adopter des tarifs pour la location de la vaisselle à la Salle des Fêtes à savoir :

- **20 euros** le lot de 50 couverts pour les **particuliers**
- **10 euros** le lot de 50 couverts pour les **associations**

De même, il est proposé de facturer toute la vaisselle qui sera cassée lors d'une location de la façon suivante :

- **4.56 euros** pour une **assiette plate**
- **2.88 euros** pour un **couteau de table**
- **2.30 euros** pour un **verre**
- **2.30 euros** pour un **verre apéritif**
- **2.18 euros** pour une **cuillère de table**
- **1.87 euros** pour un **couteau poisson**
- **1.87 euros** pour une **fourchette poisson**
- **1.70 euros** pour une **tasse à café**
- **1.58 euros** pour une **soucoupe à café**
- **1.32 euros** pour une **cuillère à café**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **Valide les tarifs pour la location de vaisselle par lot de 50 couverts**
- **Valide les tarifs pour la vaisselle cassée à l'unité en vue de son remplacement.**

12 SALLE DES FETES :

❖ ACHAT VAISSELLE

Monsieur le Maire propose d'acquérir de la vaisselle pour la Salle des Fêtes en complément de l'existante afin d'avoir la même quantité (soit 250 couverts au total).

Le devis de la société Henri Julien s'élève à 1 513.20 € HT, soit 1 815.84 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal Valide le devis de l'entreprise Henri Julien.

❖ ADOPTION DU REGLEMENT

Pour permettre la bonne continuité du service des locations de la salle des fêtes, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante le règlement d'utilisation de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal Valide le nouveau règlement de la salle des fêtes.

13 CANTINE : REVALORISATION PRIX DU REPAS :

Madame Dominique ROUXEL, Adjointe, informe le Conseil Municipal que le prix facturé pour les repas de la cantine a été revalorisé par le GIP Hardouinai-Mené à effet au 1^{er} janvier 2022. L'augmentation s'élève à 0.82 euros par repas. Le prix facturé à la Commune est donc de 4.94 euros avec la livraison. Ce tarif est applicable dès le 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire propose donc de revaloriser le prix du repas facturé aux familles et de le fixer à 4.35 euros, à effet au 1^{er} mai 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal emet un avis favorable à la révision du prix du repas facturé aux familles.

14 ECOLE : ACHAT DIVERS :

Monsieur Olivier RIVALLAN, Adjoint au Maire propose d'acquérir des équipements pour la cour d'école : des bancs de couleur arc-en-ciel, une table de ping-pong. Le devis de la société CASAL SPORT s'élève à 1 924.00 € HT, soit 2 308.80 euros TTC. M RIVALLAN précise que cette entreprise est spécialisée dans ce type d'équipements.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal Valide le devis de l'entreprise CASAL SPORT pour un montant de 2 308.80 euros TTC.

15 QUESTIONS DIVERSES :

❖ SALLE DES FETES_

POINT SUR LA FIN DE TRAVAUX

Il est précisé que des documents manquent suite à la réception de travaux, les DOE, dossiers des ouvrages exécutés remis par les artisans au maître d'ouvrage pour les entreprises JOUET et TERTRE LE ROUX.

Madame MENEGHINI, maître d'œuvre propose au Conseil Municipal de prendre une décision pour l'autoriser à adresser un courrier pour les suites à donner pour le non-retour de ces documents. L'application de pénalités de retards est suggérée.

Le Conseil Municipal est favorable pour l'application de pénalités de retards, à défaut de réponses aux courriers.

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 MAI 2022

PRESENTS : ROUXEL Pascal, Maire, RIVALLAN Olivier, GUEHENNEUX Jean-René, ROUXEL Dominique, RIVALLAN Fabienne, Adjoints, DANIEL Yoan, BILLARD Emmanuelle, BARBE Valérie, LEMEE Anne, RAULT Sonia, NIVET Françoise, LORAND Evelyne, CAILLIBOTTE Rémy.

ABSENTS : POILANE-TABART Valérie (excusée), DABOUDET Vincent (excusé)

Secrétaire de séance : ROUXEL Dominique

Madame Valérie POILANE-TABART a remis un pouvoir de vote à Emmanuelle BILLARD et Monsieur Vincent DABOUDET a remis un pouvoir de vote à Sonia RAULT.

1 VALIDATION DES PROCES-VERBAUX

❖ REUNION DU 24 MARS 2022

Validation reportée au prochain conseil.

Validation reportée au prochain conseil.

2 PROGRAMME VOIRIE : ANNEE 2022

Mr le Maire communique au Conseil Municipal les résultats de la consultation du groupement de commandes pour les travaux du programme voirie 2022. C'est l'entreprise EUROVIA qui est attributaire du marché.

Les voies communales :

Pour la tranche ferme :

Créneleuc – Cargouët	9 527.30 € HT	11 432.76 € TTC
Créneleuc – terrain militaire (<i>partie haute</i>)	14 192.40 € HT	17 030.88 € TTC
Créneleuc – terrain militaire (<i>partie basse</i>)	48 763.00 € HT	58 515.60 € TTC
Derrien	7 894.70 € HT	9 473.64 € TTC

On note une différence de 10 650.90 € HT entre l'estimatif et l'entreprise retenue pour la tranche ferme.

Pour la tranche optionnelle :

Côte de Guaha	27 549.40 € HT	33 059.28 € TTC
---------------	----------------	-----------------

Monsieur le Maire précise qu'il a seulement validé la tranche ferme, soit un montant de 80 377.40 € HT, soit 96 452.88 euros TTC.

Le Conseil Municipal, avec 10 voix pour (dont 1 pouvoir) et 3 abstentions (dont 1 pouvoir) VALIDE la proposition de la Commission Voirie.

3 HAMEAU DE LA FORGE : TRAVAUX BT, ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOMMUNICAIONS

Mr le Maire informe au Conseil Municipal les éléments financiers présentés par le Syndicat d'Energie des Côtes d'Armor concernant les travaux du lotissement Hameau de la Forge pour la création de 5 lots. Ces travaux portent sur :

- la basse tension d'un montant de 20 100 euros TTC
- l'éclairage public avec 2 phases
 - phase 1 d'un montant de 3 100 euros TTC
 - phase 2 d'un montant de 7 800 euros TTC
- le réseau téléphonique (génie civil) avec le pré-fibrage optique d'un montant de 6 800 euros TTC
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le projet d'alimentation basse tension pour le lotissement Hameau de la Forge.

4 CŒUR DE BOURG : CHAUFFERIE

Monsieur le Maire indique qu'il a consulté les entreprises qui avaient chiffrés les travaux de création d'une chaudière à bois au Cœur de Bourg afin d'actualiser leurs devis :

LE BRIX pour la maçonnerie	12 703.58 € HT	15 244.30 euros TTC
GR Energie pour la chaudière à bois	29 662.49 € HT	35 594.99 euros TTC
électricité	850.00 € HT	
LES TOITS de BRETAGNE pour la couverture		
Solution : Tôle isolé en bac acier	4 298.30 € HT	5 157.96 euros TTC
Solution ardoises synthétiques	4 118.19 € HT	4 941.83 euros TTC

Le projet s'élève donc à 47 514.37 euros HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal VALIDE le projet initial avec la mise en place d'une chaudière à bois et les différents devis

L'entreprise LE BRIX maçonnerie a commencé le chantier lundi 19 septembre 2022.

5 RN 164 : TRAVAUX SYNDICAT DE LA VIEILLE LANDE – CONVENTION TRIPARTITE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer une convention tripartite avec l'ETAT et le Syndicat de la Vieille Lande dans le cadre du financement des travaux de dévoiement des réseaux d'alimentation en eau potable dans le

cadre de la mise en 2 x 2 voies de la RN 164 pour déposer un dossier au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Il est précisé en effet que le syndicat n'est pas éligible à cette subvention, il faut qu'une des communes adhérentes soit partie prenante du projet.

Il précise que pour établir et signer cette convention tripartite, le maire doit être habilité par le Conseil Municipal. Il est clair toutefois que le Syndicat de la Vieille Lande restera l'interlocuteur en tant que maître d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présent EMET un avis favorable

6 M57 : NOUVEAU REFERENTIEL BUDGETAIRE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune va passer à la nouvelle nomenclature M 57 au 1^{er} janvier 2023. Il précise que le comptable public du service de gestion comptable de LOUDEAC a émis, en date du 12 mai 2022, un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte la mise en place de la nomenclature M 57 pour le budget principal et pour les budgets annexes au 1^{er} janvier 2023

7 ECOLE : LOCATION DU LOGEMENT N°11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement Ecole (ex-directeur) n° 11 est vacant. Une personne a exprimé le souhait de le louer temporairement, pour quelques mois, en dépannage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DECIDE de louer ce logement à compter du 1^{er} juin 2022 pour un loyer mensuel de 400€ révisé au 1^{er} juillet.

8 REGIES DE RECETTES : FUSION ET MODIFICATION PERIODICITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ensemble des régies opérationnelles

- Régie de recettes « photocopies »
- Régie de recettes « prestations scolaire »
- Régie de recettes « médiathèque »
- Régie d'avances « argent de poche »

Suite au passage de l'Inspecteur Principal de la DGFIP en date du 28 avril 2021, dans le cadre de la vérification des régies de recettes, il est proposé de

- Fusionner les régies de recettes photocopies et prestations scolaires
- Modifier la périodicité de versements des encaissements, passage au semestre, pour la régie médiathèque et la régie photocopies

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal VALIDE.

9 ALSH DE PLEMET : PARTICIPATION FINANCIERE

Madame Fabienne RIVALLAN, adjointe aux affaires scolaires, fait part d'une rencontre avec les membres de l'AFR de PLEMET concernant une demande de convention pour une participation financière de la Commune pour les activités ALSH.

La participation s'élèverait à 1.88 euros par heure et par enfant fréquentant l'ALSH. A défaut de participation de la Commune, le coût est automatiquement reporté sur les familles, selon leur quotient familial. Il faut alors compter un supplément de 4 euros par jour et par enfant.

Elle donne les statistiques de fréquentation des enfants de LAURENAN, soit 14 enfants pour 2 197 heures de présence en 2019. Cela aurait fait une participation de 4 130 euros à la charge de la Commune.

Les membres de l'AFR de PLEMET ont précisé que la priorité est donnée aux enfants dont les communes contribuent financièrement.

Mr le Maire propose que la décision soit reportée à la prochaine séance.

10 QUESTIONS DIVERSES

❖ FETE DE LA MUSIQUE

Le Conseil Municipal est informé qu'une réunion est organisée le 23 mai prochain pour cette organisation. Il est précisé que la Société de Chasse sera responsable de la buvette.

Un contact va être pris avec LCBC pour la collecte du vendredi afin qu'elle soit décalée. Une demande de containers va également être faite. Le restaurant Art des Choix va préparer les repas pour les musiciens et les bénévoles. Ils seront servis dans la salle des fêtes.

Une déviation va être mise en place pour l'évènement en concertation avec les services du Département.

❖ TRANSPORT SCOLAIRE : CONVENTION AVEC LA REGION

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la convention passée avec le Département des Côtes d'Armor, transférée au 1^{er} septembre 2017 à la Région Bretagne arrive à échéance. Elle porte sur l'organisation des transports scolaires et notamment sur la desserte de l'école élémentaire.

La convention sera valable pour l'année scolaire 2022-2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable

❖ SECURITE ROUTIERE

Mr le Maire évoque un courrier de la Préfecture des Côtes d'Armor demandant de bien vouloir désigner un élu référent sécurité routière.

M Olivier RIVALLAN intervient en disant qu'il a été désigné référent sécurité routière lors de la mise en place du Conseil Municipal en 2020.

❖ RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

Le Conseil Municipal est informé que le prochain recensement de la population aura lieu en 2023, du 19 janvier au 18 février.

Il sera nécessaire de recruter 2 agents recenseurs. Madame Nathalie MASSE est désignée coordonnateur communal.

Des indemnités seront à budgétiser au budget primitif 2023. Une dotation sera versée par l'ETAT.

❖ REPAS DU CCAS

Madame Dominique ROUXEL, Adjointe aux Affaires sociales, évoque le repas du CCAS. La date est arrêtée au dimanche 09 octobre 2022 au calendrier des fêtes

❖ SALLE DES FETES : SECHOIRS A MAINS

Monsieur Jean-René GUEHENNEUX, adjoint aux Bâtiments, indique qu'il a reçu un devis à GR Energies pour la pose des séchoirs à mains électrique dans les sanitaires de la salle des fêtes. Le devis est erroné, il est en attente d'un nouveau.

Il sollicite un accord de principe du Conseil Municipal afin que les travaux soient réalisés au plus vite. Il est proposé d'ajouter un lave-mains dans le nouveau WC pour des questions pratiques.

❖ CEREMONIE PARENTS ENFANTS DU 14 MAI 2022

Madame Dominique ROUXEL, adjointe aux Affaires sociales, donne un compte-rendu de la cérémonie des parents enfants qui a eu lieu le samedi 14 mai 2022. Ce sont les familles qui ont eu un enfant en 2019, 2020 et 2021. 8 familles avaient répondu présentes sur 14 familles invitées.

Des cadeaux ont été remis aux enfants (un livre) et des chocolats aux parents. Un pot de l'amitié a clos cette cérémonie. Une photo mémorise cet évènement. Le coût de ce temps convivial s'élève à 248 euros.

INFORMATIONS DE LA COMMUNE

➤ DIVERSES FESTIVITES DE L'ETE

❖ FETE DE LA MUSIQUE



Grand succès pour la fête de la musique du vendredi 10 juin 2022. Toutes générations ont répondu présent à ce rassemblement musical dont le programme varié pouvait correspondre aux différents goûts musicaux de chacun. Les Glochos ont fait l'unanimité dans une ambiance comique, la soirée s'est poursuivie dans la joie. Les artistes et les bénévoles sont contents de cette édition. Merci à tous les bénévoles ainsi qu'à Lucien et Justine de « l'Art des Choix » pour la

préparation du repas des bénévoles et des artistes. Un grand merci à Stéphane ROUXEL pour son investissement dans

l'organisation et la coordination de cette soirée. Nous donnons rendez-vous pour une nouvelle fête de la musique l'année prochaine.

❖ EXPOSITION « HORS LES MURS » intitulé « Là-bas d'Ici »

Samedi 09 juillet avait lieu l'inauguration de l'exposition Hors les Murs « Là-bas d'Ici ». Les invités et la population ont pu découvrir les panneaux installés dans le bourg, à différents endroits avec l'artiste Théo Guezennec, Pour rappel, l'exposition de Laurenan porte sur les voies de communications intitulée « *Les fantômes aussi font nos chemins* ». Le milieu rural peut être sujet à l'isolement, car les distances entre les communes demandent des moyens de locomotion. Le groupe de Laurenan a justement souhaité que Théo Guézennec travaille sur l'importance des réseaux, les liens entre les communes, l'histoire des voies... Le Centre Bretagne, avec ses ajoncs, ses monolithes et autres pierres miraculeuses, est propice au développement de légendes et de superstitions. Ainsi, des personnages du passé, réels ou imaginaires, guident l'artiste au travers de sites eux-mêmes chargés de mythes.



La municipalité remercie notre groupe de travail composé d'élus (Dominique ROUXEL, Evelyne LORAND, Françoise NIVET, Valérie BARBE) et des habitants de la commune (Brigitte RUELOT, Didier LESSARD, Nadine MICHEL, Henri DANIEL, Patrick RUELO et Christiane RAFFRAY) qui ont œuvré pendant 2 ans sur ce projet.

Etant donné que c'est une exposition itinérante sur 3 ans, notre exposition ira l'année prochaine dans une autre commune participante au projet et nous accueilleront une nouvelle exposition.

❖ COURSE CYCLISTE

La course cycliste de la commune, organisée par l'association Étincelle, a rassemblé 72 coureurs sur le circuit technique du Ninian, vendredi 8 Août 2022, sous une forte chaleur. La course a été remportée par Mathieu Hubert (US La Gacilly) ; suivi de Boris. Person (UCP Morlaix) en 2^{ème} position et de Kenan. Le Nadan (UC Quimperloise) arrivé en 3^{ème} position.



➤ EVENEMENTS DANS LA COMMUNE

❖ MISSION ARGENT DE POCHE : CONGES D'ETE



La Commune a accueilli cet été en 2 périodes, 3 jeunes, dans le cadre de la mission argent de poche.

En juillet, Corentin et Erwan ont réalisé des travaux d'entretien tels que la taille de haie et l'entretien du cimetière. Ils étaient alors encadrés par Serge. Ils ont également accompagné Valérie dans le rangement de la médiathèque.

En août, c'est Capucine qui a secondé Linda dans les travaux d'entretien à l'école et notamment dans les travaux de peinture des nouveaux bancs pour la cour et du préau.

Un grand merci à Corentin, Erwan et Capucine pour cet investissement pour la commune.



❖ CONCOURS MAISONS FLEURIES

Les membres du jury des maisons fleuries de Mérillac, accompagnés par Dominique Rouxel et Jean-René Guéhéneux, adjoints, sont allés rendre visite aux quinze candidats inscrits à la mairie. Les bons points retenus étaient le paillage, la diversité des espèces et l'harmonie de l'ensemble. Les résultats sont les suivants :

Catégorie 1 : maison avec jardin fleuri (visible de la rue de – de 1 000 m²)

1- TURBIN Sylviane 2- POIVERT Thérèse 3- POILVERT Arlette 4- GUEHENNEUX Marie-Claude 5- CADOT Ghislaine 6- BINARD Pierre-Yves 7- JOUENNE Madeleine 8- GUEGUEN Lucette

Catégorie 2 : Parc et/ou jardin

1-TREFOUX Gilles 2- BOYARD Christina 3- CHERIAUX Sylvie 4- GUILLARD René

Catégorie 3 : façade seule fleurie visible de la rue

1- GUILLOT Edith 2- CAILLIBOTTE Mylène 3- POILVERT Rolande

Félicitations à tous les participants !

Samedi 17 septembre, a eu lieu, à la salle des fêtes, la cérémonie des remises des prix du fleurissement 2022. La commission fleurissement a convié les 15 participants du concours des maisons fleuries. Chacun a reçu un beau rosier sur pied et un bon d'achat « Pépinières Rouxel » pour les 1^{er} de chaque catégorie. Etaient présent à la cérémonie, Mr Le Maire, des membres du jury communal, des membres de la commission fleurissement et des élus.

La cérémonie s'est clôturée par un pot convivial.



❖ RESTITUTION DES TRAVAUX DES ETUDIANTES EN ARCHITECTURE

2 étudiantes (Océane Rey et Mélissa Raveneau), à l'école d'architecture de Rennes ont passé plusieurs mois sur la commune de Laurenan dans le cadre de leur projet de fin d'études.

Diplômées, elles ont souhaité partager leur projet aux habitants de Laurenan.

« **L'architecte de demain** » : selon elles, c'est être au cœur des préoccupations des habitants.

Un projet pour les habitants mais un projet avec les habitants.

En effet, lors d'ateliers participatifs et rencontres avec les habitants, elles ont pu établir une « photo » du bourg de Laurenan dans un éventuel avenir en tenant compte des réflexions et des demandes des jeunes, des habitants de tous âges et des anciens.

Cette projection pourra donner des idées à la municipalité pour des travaux qui pourront être engagés pour les aménagements diversés.



➤ L'ECOLE RPI DU NINIAN

🌐 RENCONTRE GS-CP-CE1 du RPI

Le vendredi 1^{er} Juillet, les GS de Lina Van-Milgen (Gomené) sont venus passé une journée d'intégration avec les CP-CE1 à l'école de Laurenan afin de préparer leur rentrée de septembre. Plusieurs activités ont été proposées pendant la journée telles que de la danse collective, des jeux, présentation des classes de primaire, visite de la médiathèque, de la cantine (Salle des Fêtes), du terrain sportif, « escape game » par équipe. Les professeurs ont organisé un pique-nique festif afin de favoriser le lien entre les futurs CP et les CE1.

Cette journée s'est passée dans la joie, la bonne humeur et sous un soleil radieux. Quoi de mieux pour finir cette année scolaire !



LES ELEVES DECOUVRE LE P'TIT DEJ RESPONSABLE



Les élèves de CE2 et CM1 de l'école de Laurenan, du RPI du Ninian ont participé à la découverte d'un petit-déjeuner responsable, vendredi 24 juin.

Ils ont ainsi chaque matin, durant tout le mois de juin, dégusté différents produits céréaliers, fruitiers et laitiers, en privilégiant les produits locaux tels que le jus de pomme « Le P'tit Fausset » de Merdrignac, le fromage de chèvre du « Gaëc Ma Vallée » de Plouguenast, du fromage blanc de la « Ferme des Grands Prés » à Plessala, des fruits secs, du porridge et des jus d'oranges pressées.

Forts de leurs savoirs et convaincus des bienfaits d'un bon petit-déjeuner pour mieux travailler en classe, les élèves ont partagé leurs connaissances : **Ce projet s'est clôturé avec l'organisation d'un déjeuner équilibré pour toute l'école du Ninian, en invitant les familles de la classe des CE2-CM1 dès l'ouverture du portail à 8 h 35. Les élèves avaient réalisé en amont et en classe, les affichages, les listes de courses, les invitations, la demande et l'installation du matériel. Un superbe travail coopératif pour un beau moment de partage sur le RPI du Ninian.**

LE MONT ST MICHEL

53 élèves du regroupement pédagogique du Ninian, de l'école de Laurenan accompagnés des 3 enseignants et 5 accompagnateurs, ont réalisé une sortie pédagogique au Mont-Saint-Michel, jeudi.23 juin 2022 Deux activités ont été proposées aux élèves : la découverte ludique du Mont-Saint-Michel sous la forme d'une chasse au trésor et la traversée d'une partie de la baie, avec le passage de gués et la découverte des sables mouvants. Cette sortie a été financée par l'APE du Ninian (Car et moitié de la prestation du guide « Label Nature »). Le solde restant à charge des parents.



DEFI LECTURE



Le mardi 14 juin, les élèves de CM1/CM2 des écoles publiques de Merdrignac, Laurenan, Illifaut, Ménéac et Langourla se sont retrouvés avec leurs professeurs au Collège Per Jakez Hélias pour rencontrer les 6èmes, le temps d'une journée exceptionnelle, organisée par les professeurs. Cette journée avait pour but de faire se mélanger les élèves de CM1 CM2 et 6^{ème}, répartis en 16 équipes de 9-10 élèves, puis de les guider dans des défis de lecture, de mathématiques et de sport.

Chaque élève (6^{ème} du Collège ou CM1/CM2 dans les écoles) avait à lire 6 ouvrages jeunesse durant l'année. Le jour du défi, les ateliers de lecture étaient essentiellement concentrés sur la bonne compréhension de ces livres

(Ateliers QCM, Mimes...). De même, dans l'atelier mathématique, les élèves devaient trouver des réponses aux énigmes proposées. Enfin, les ateliers sportifs étaient des ateliers d'adresse, de courses...

Chaque atelier était encadré par un professeur de Collège ou d'Ecole primaire, voire d'un duo.

Ainsi, professeurs du 2nd degré et du 1^{er} ont pu coopérer pour favoriser au maximum la liaison CM2 – 6^{ème}.

Les élèves, quant à eux, étaient répartis avec des enfants d'autres écoles, ainsi que des 6èmes actuels au Collège, ce qui avait pour but de faciliter leur intégration lors de la rentrée de septembre.

Une belle journée donc, riche en échanges et en participation des enfants, qui a abouti à 3 équipes gagnantes ex-aequo, avec 20 points ! Défi « on ne peut plus » réussi ! Cette journée marque le partenariat entre les professeurs de CM2 et de 6èmes, qui, garant d'un même Cycle, s'attachent à favoriser une liaison rassurante pour le suivi des élèves de l'Ecole Publique.

RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2022

Cette année, le RPI compte 96 élèves. Enfants et professeurs ont pu découvrir les travaux réalisés pendant les vacances. A Laurenan, la commune a doté l'école d'une table de ping-pong, de bancs peints de multiples couleurs et embelli le préau par de la peinture. (Merci à Linda pour ses initiatives).



✓ 59 primaires à Laurenan répartis comme suit :

CM2 CM1 avec Pascal Crocq et Nicolas Minier le lundi

CM1 CE2 avec Alexandra Pécheur

CE1 CP avec Camille Robert

✓ 37 maternelles à Gomené avec Lina Van Milgen et Sabrina Pacceu

Bonne rentrée à Tous !

APE DU NINIAN

Fête de l'Ecole

Après 2 ans d'absence, la traditionnelle fête des écoles du RPI du Ninian a eu lieu dimanche 26 juin à l'école de Gomené. Après un cochon grillé servi sur place, les enfants ont pu évoluer et présenter à leurs parents et aux spectateurs venus nombreux, les différents spectacles qu'ils ont préparés avec leurs enseignants. Une structure gonflable ainsi que des jeux avaient été installés sur le site pour le plaisir des enfants. Ce fut une belle journée sous un soleil radieux.



La rentrée de l'APE du RPI du Ninian

Vendredi 16 septembre 2022, l'APE du RPI du Ninian a offert un pot de rentrée suivi de l'assemblée générale. Voici la



composition du nouveau bureau :

Co-présidente :-Irène LATINIER-Solène MOISAN

Vice-Président : Gildas BARBE

Trésorière : Laetitia DANIEL

Trésorière adjointe :-Anne-Claire PENCOLE

Secrétaire :-Emile RIVALAN

Secrétaire adjointe -Maud COZIAN

Attachée de presse :-Sophie LE COR

La rando gourmande est annulée et remplacée par vente de gâteaux à domicile le dimanche matin 23 Octobre 2022.



➤ MEDIATHEQUE

❖ ANIMATIONS NUMERIQUES LUDIQUES

Dans le cadre de ses animations numériques ludiques, le service de développement digital de Loudéac communauté propose des ateliers, en juillet, pour s'initier à la programmation, afin de piloter des robots et découvrir la modélisation en vue d'une impression 3D.

Ces ateliers ont lieu dans l'ensemble des médiathèques du réseau. Pascal Rouxel, maire, a accueilli Georges Le Franc, vice-président de LCBC en charge du déploiement numérique, Rachel Renouard, responsable du système informatique et Romain Nicolas, animateur de modélisation en 3D.



À partir de l'ordinateur, vendredi 8 Juillet 2022, les enfants ont réalisé des sifflets en plastique: Ce sont des mathématiques appliquées qui passionnent les enfants. Ces ateliers gratuits sont ouverts à tous, y compris aux adultes. Un autre atelier a été proposé le 22 Juillet sur le thème des robots.

❖ ATELIER AUTOUR DE L'AMITIE



Valérie Michel, responsable de la médiathèque, a animé un atelier dédié aux enfants, mercredi 29 Juin, dans le cadre des animations Partir en livre, proposées par le réseau des bibliothèques de Loudéac communauté Bretagne centre.

Une douzaine de jeunes ont participé à cet atelier qui avait pour thème l'amitié. Après avoir réalisé des bracelets d'amitié en perles et cordons colorés, chacun a écrit des mots bienveillants sur des feuilles découpées en forme de cœurs. Ces mots ont été accrochés dans la salle de réunion de la médiathèque et les habitants du territoire ont pu venir jusqu'au

21 juillet, afin d'écrire à leur tour, des mots d'amitié qui s'ajouteront à ceux déjà en place.

❖ NOUVELLE EXPOSITION

Venez découvrir dans le hall et dans la salle de réunion de la médiathèque, une nouvelle exposition portant sur des clichés pris par Albert Lévêque, ancien facteur de la commune et par Michel Hary, ancien président de Laur'Art.

Elle porte sur des portraits d'habitants de la commune, sur des activités passées de Laur'Art (expositions, randonnées, excursions, conférences).

L'exposition est visible dès ce mercredi 07 septembre 2022 aux jours et heures d'ouverture de la médiathèque : mercredi de 10h à 12h et de 14h à 16h et le samedi matin de 10h à 12h.

❖ CAPSULE DANS LE TEMPS : LE RETOUR !

En 2007, des enfants avaient, lors d'une activité à la Médiathèque répondu à une question : « Moi demain ». Les réponses avaient été mises dans une boîte scellée. 15 ans après, le moment est venu de découvrir leurs réponses. Se rappellent-ils ce qu'ils avaient écrit ? Le 1^{er} Octobre 2022, ces enfants, devenus adultes aujourd'hui, ouvriront cette boîte et découvriront leurs messages avec beaucoup de suspens. Cet événement se déroulera à la médiathèque de Merdrignac. Les médiathèques du canton « Hardouinai-Mené » qui avaient fait cette activité en 2007 seront présentes. Un programme festif est prévu durant toute l'après-midi : ateliers créatifs, spectacle « les tiroirs secrets », apéro concert, et tout le long de l'après-midi, expo, diaporama, quiz 2007, lectures... Ouverture de l'après-midi festif pour tous à partir de 14h.



➤ FAMILLE : ENFANT, ADOS, ADULTE

● PETITE ENFANCE

❖ ESPACES JEUX : SEPTEMBRE et OCTOBRE 2022

Les espaces jeux sont organisés pour les enfants de 0 à 3 ans. Les ateliers sont ouverts aux assistants maternels et aux gardes d'enfants à domicile.

Gratuit sur inscription 02 96 66 60 50 - 06 17 36 68 89

A LAURENAN en septembre, la séance aura lieu de 10h à 11h30, à la Salle des Fêtes le mardi 27 septembre 2022



● ENFANT – ADOS

Programme des animations du Pôle Cias Jeunesse

Les animations ont lieu le vendredi soir, de 17h30 à 20h30.

Tout un programme, concocté par Maxime Gachet, animateur Jeunesse, est déjà prévu pour la fin de l'année.

- Vendredi 25 novembre 2022 : soirée Coupe du Monde, pour les jeunes de 11 à 17 ans, 12 places.

Tout le programme est consultable sur le site de la commune ICI :

<https://www.laurenan.fr/programme-des-animations-du-pole.../>

Pour toutes informations et inscription, contactez Maxime Gachet au 07 6 445 23 29 ou 02 96 67 45 53 - afrmerdrignac.jeunesse@gmail.com



● ADULTES ET SENIORS



Repas du CCAS : dimanche 09 octobre 2022

Le traditionnel repas des aînés, pour les personnes de 70 ans et plus, aura lieu le dimanche 09 octobre 2022, à 12h00, à la Salle des Fêtes.

Le repas sera préparé par l'Art des Choix.

Les nouveaux habitants de 70 ans et + qui ne seraient pas venus en mairie jusqu'à présent (inscription liste électorale, démarches diverses, ...) sont priés de se manifester au secrétariat de mairie.

➤ ETAT CIVIL

Décès

Thérèse MINIER née HAVY, décédée le 27 juin 2022, domiciliée à "9, rue de Brocéliande" MERDRIGNAC

Serge ROLLAND, décédé le 28 juin 2022, domicilié à SAINT-ONEN LA CHAPELLE (35)

Yvonne RUELOT née LE FLOHIC, décédée le 27 juillet 2022, domiciliée "37, Lérignac"

Gérard RUELOT, décédé le 16 septembre 2022, domicilié "9, Quévran".

Edmonde MICHEL, décédée le 20 septembre 2022, "29, rue du Châbre"



Naissances



Marhin LEMEE HARZO né le 04 septembre 2022, "5, Chaudbuisson"

Mariage



Sylvain HERVE et Delphine DARTY se sont mariés le 11 juin 2022

➤ AUTRES INFORMATIONS

❖ RECENSEMENT



RECRUTEMENT d'agents recenseurs

747 habitants (population totale). C'est le nombre d'habitants à Laurenan au 1er janvier 2022.

La campagne de recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023, placée sous le contrôle de l'INSEE, va permettre d'évaluer la croissance de notre commune depuis 2017 (date du dernier recensement).

La détermination du nombre d'habitant a un impact direct sur les dotations d'Etat et la création d'infrastructures et équipements publics et ce pour répondre aux besoins de la population. C'est dire l'importance du rôle des agents recenseurs, recrutés et missionnés par la commune, afin de dresser la « photographie » la plus précise de la population qui la compose (typologie d'habitat, composition du foyer...).

Les candidats intéressés devront être disponibles à partir du début janvier pour suivre les formations préalables organisées par l'INSEE sur les techniques et la méthodologie du recensement.

La campagne de recrutement d'agents recenseurs est ouverte. Les personnes intéressées par cette mission sont invitées à se faire connaître en mairie en déposant une candidature (lettre de motivation + CV).

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Nathalie Massé, coordinatrice communale du recensement. Tél : 02 96 25 67 00 (mairie)

❖ « ALERTE CRISE SECHERESSE »

Le département des Côtes d'Armor a été placé en « alerte crise sécheresse » depuis début Août. Ces mesures prises sont toujours en vigueur, et ceux, jusqu'au 30 novembre 2022.

Ce classement conduit aux mesures de restrictions indiquées ci-joint pour **tous les prélèvements d'eau à partir du réseau public d'alimentation en eau potable et dans le milieu naturel** (forages, puits, prélèvements en rivière, plans d'eau ou retenues connectées durant l'étiage), effectués à l'aide d'installations fixes ou mobiles.

Le Préfet des Côtes d'Armor fait appel aux civismes de tous les consommateurs, professionnels et particuliers, afin d'adopter un comportement quotidien responsable en réduisant au maximum leur consommation et en respectant ces mesures de restriction. Les contrôles des services de l'Etat seront renforcés. Tout contrevenant s'expose à une contravention de 5^e classe (pouvant aller jusqu'à 1 500 € d'amende).

Toutes les informations utiles sur la sécheresse ainsi que les restrictions et interdictions en cours sont accessibles sur le site internet des services de l'Etat dans les Côtes-d'Armor. Un accès direct aux restrictions et interdictions applicables par commune est accessible sur le site Info sécheresse 22 (geobretagne.fr).



Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse pour tous les prélèvements d'eau à partir du réseau public d'alimentation en eau potable et dans le milieu naturel

ALERTE CRISE



Retrouvez l'ensemble des mesures prises sur le site internet de l'Etat dans les Côtes-d'Armor www.cotes-darmor.gouv.fr

INFOS ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS DE LAURENAN

DON DE SANG A LA SALLE DES FETES DE MERDRIGNAC

Prochain don de sang à la salle des fêtes de Merdrignac

le **mercredi 23 Novembre 2022** 14h15 à 19h

Veuillez prendre rendez-vous sur : dondesang.efs.sante.fr

« En 1 heure, vous pouvez sauver 3 vies »



ACTIVITE FLORAL

Mme CHERON Claudine propose des cours d'art florale « IKEBANA OHARA CENTRE BRETAGNE »
Les cours sont dispensés le jeudi de 14h à 16h30 à Carguier 22210 PLEMET.
Le 1^{er} cours est gratuit pour voir. Il faudra apporter une assiette creuse et un petit sécateur.
Pour tous renseignements et inscription contactez Claudine par téléphone au 06 86 20 29 28 ou par mail cheron.claudine@orange.fr.



UNE BOULANGERIE ARTISANALE A LAURENAN



Le fournil de Quévran a ouvert ses portes le 27 juillet 2022. Barbara Llebot vous propose différents pain au levain.

Soit vous commandez votre pain par téléphone : 06 32 80 12 24

Soit via le site : www.fournildequevran.fr.

Le retrait de votre pain se fera aux heures d'ouverture du Fournil **le mercredi, jeudi et vendredi de 16h à 19h.**

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à venir voir Barbara au Fournil ou consulter le site.

LA RONDE DU NINIAN

La Ronde du Ninian fait sa rentrée !

La Ronde du Ninian vous propose le mercredi soir de 20h à 22h des cours de danses bretonnes à la Salle des Fêtes de Laurenan dans une bonne ambiance.

Toutes les personnes intéressées de Laurenan et des communes voisines sont les bienvenues.

Alors parlez-en autour de vous !

Pour tous renseignements, s'adresser au Président - M Serge Barbé au 06 49 32 90 00.



➤ INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Mercredi : 8h30-12h30

Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Mail MAIRIE : mairie.laurenan@wanadoo.fr

Mairie de Merdrignac : 02 96 28 41 11

Service ADMR : 02 96 61 22 95

Cabinet médical Merdrignac : 02 96 67 45 10

Cabinet médical Plémet : 02 96 66 33 40

Cabinet infirmier Merdrignac : 02 96 28 40 21

Cabinet infirmier Plémet : 02 96 25 68 08

France service Merdrignac

7, place du centre

02 96 56 98 43

merdrignac@france-services.gouv.fr

du mardi au vendredi

Le samedi : 9h- 12h

de 9h à 12 – de 14h-17h

Tél : mairie de Laurenan : 02 96 25 67 00

URGENCES :

Pompiers : 18/112 Gendarmerie : 17 SAMU : 15/112

Pharmacie de garde : 3237

Centre antipoison : 02 99 59 22 22

Services du CIAS

Cias-aide-soins@loudeac-communaute.bzh

Aide et soins à domicile : 02 96 66 09 06

Portage de repas à domicile : 02 96 66 14 61

Transport à la demande : 02 96 66 09 09

Maison des services publics de Loudéac

CAF : 08 10 25 22 10

CPAM : 3646

CARSAT : 3960

CICAS : 08 20 20 01 89

Maison de justice et du Droit : 02 96 25 01 42